

Ministère de l'écologie et
du développement durable

NOR : DEV0753059A

Arrêté du 19 avril 2007
modifiant la liste des types d'habitats naturels
et des espèces de faune et de flore sauvages
qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation
au titre du réseau écologique européen Natura 2000.

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n° 92/43CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation de habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-I, L. 414-4-IV et R. 414-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrête :

Article 1er

Les espèces suivantes sont ajoutées à l'annexe II de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié :

Nom des espèces	Code	P	Région biogéographique alpine	Région biogéographique méditerranéenne	Région biogéographique continentale	Région biogéographique atlantique
a) ANIMAUX						
CRUSTACEA						
Decapoda						
Ecrevisse des torrents (<i>Austropotamobius torrentium</i>)	1093	*			X	
INSECTA						
Coleoptera						
Carabe variolé (<i>Carabus variolosus</i>)	4014		X		X	
<i>Rhysodes sulcatus</i>	4026		X		X	
<i>Stephanopachys linearis</i>	1926		X			
<i>Stephanopachys substriatus</i>	1927		X			
Lepidoptera						
<i>Gortyna borelii lunata</i>	4035		X	X		
Cuivré de la Bistorte (<i>Lycaena helle</i>)	4038			X	X	

Nom des espèces	Code	P	Région biogéographique alpine	Région biogéographique méditerranéenne	Région biogéographique continentale	Région biogéographique atlantique
Odonata						
Agrion orné (<i>Coenagrion ornatum</i>)	4045	*			X	
MOLLUSCA						
Gastropeda						
<i>Anisus vorticulus</i>	4056				X	X
b) PLANTES						
ANGIOSPERMAE						
Compositae						
Serratule à feuilles de chanvre d'eau (<i>Serratula lycopifolia</i>)	4087	*		X		
Iridaceae						
Glaïeul des marais (<i>Gladiolus palustris</i>)	4096		X		X	

Article 2

La répartition par régions biogéographiques des habitats naturels suivants, figurant dans l'annexe I de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié est de nouveau modifiée comme suit :

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code	P	Région biogéographique alpine	Région biogéographique méditerranéenne	Région biogéographique continentale	Région biogéographique atlantique
HABITATS CÔTIERS ET VÉGÉTATIONS HALOPHYTIQUES	1					
Marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques	14					
Fourrés halo-nitrophiles (<i>Pegano-Salsoletea</i>)	1430			X		X
DUNES MARITIMES ET INTERIEURES	2					
Dunes maritimes des rivages atlantiques, de la mer du Nord et de la Baltique	21					
Dépressions humides intradunales	2190			X		X
HABITATS D'EAUX DOUCES	3					
Eaux dormantes	31					
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	3110				X	X
Mares et lacs dystrophes naturels	3160		X		X	X
Mares temporaires méditerranéennes	3170	*		X		X
Eaux courantes – tronçons de cours d'eaux à dynamique naturelle et semi-naturelle (lits mineurs, moyens et majeurs) dont la qualité de l'eau ne présente pas d'altération significative	32					
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	3220		X	X		
LANDES ET FOURRES TEMPERES	4					
Fourrés de <i>Salix</i> spp. subarctiques	4080		X		X	

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code	P	Région biogéographique alpine	Région biogéographique méditerranéenne	Région biogéographique continentale	Région biogéographique atlantique
FORMATIONS HERBEUSES NATURELLES ET SEMI-NATURELLES	6					
Pelouses naturelles	61					
Pelouses calaminaires du <i>Violetalia calaminariae</i>	6130		X	X		X
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement	62					
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220	*	X	X		X
TOURBIERES HAUTES, TOURBIERES BASSES ET BAS-MARAIS	7					
Bas-marais calcaires	72					
Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	7240	*	X	X		
FORÊTS	9					
Forêts méditerranéennes à feuilles caduques	92					
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0		X	X	X	
Forêts sclérophylles méditerranéennes	93					
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340		X	X		X

Article 3

La répartition par régions biogéographiques des espèces suivantes figurant à l'annexe II de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié est de nouveau modifiée comme suit :

Nom des espèces	Code	P	Région biogéographique Alpine	Région biogéographique Méditerranéenne	Région biogéographique Continentale	Région biogéographique Atlantique
a) ANIMAUX						
MOLLUSCA						
GASTROPODA						
<i>Vertigo angustior</i>	1014				X	X
POISSONS						
CLUPEIFORMES						
Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>)	1102				X	X
CYPRINIFORMES						
Cobitidae						
Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>)	1149				X	X
b) PLANTES						
BRYOPHYTA						
Orthotric de Roger (<i>Orthotrichum rogeri</i>)	1387		X		X	

Article 4

Aux articles 1, 2 ci-dessus, sont signalés par un astérisque (*) dans la colonne P les habitats et espèces « prioritaires », au sens de l'article L.414-4-IV du code de l'environnement.

Parmi les CARNIVORA, mustelidae, l'espèce Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), présente en région biogéographique atlantique, devient « prioritaire », au sens de l'article L. 414-4-IV du code de l'environnement.

Article 5

Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 2007

Pour la ministre de l'écologie et du développement durable
et par délégation,
le directeur de la nature et des paysages

Jean-Marc MICHEL